

## Une histoire rocambolesque pour l'obtention de titres de séjours...

Article rédigé par *fdesouche.com*, le 12 juin 2021

Source [fdesouche.com] « Combien d'enfants avez-vous reconnus ? », demande son avocat, Maître Stéphane Enguéléguélé. « Je ne sais pas », répond son client de 54 ans (NDR : Franck G.) à la barre du tribunal ce jeudi. Les autorités ont essayé de faire le calcul pour lui : 27 enfants de 23 femmes différentes, entre 1998 et 2015. Il est poursuivi pour « reconnaissance d'enfants pour l'obtention d'un titre de séjour. (...) »

La préfecture de la Somme avait tiqué en 2012 quand elle s'était aperçue que le quinquagénaire, marié à une femme avec laquelle il a eu un enfant en mars 2011, s'est déclaré père de trois enfants de trois mères nigérianes nés en juin, août et septembre 2012. Le super-géniteur n'en était pas un. Une enquête a été ouverte, et elle n'a eu de cesse de mettre en évidence de nouveaux rejetons. Certains, nés au Cameroun, ont été reconnus 17 ans plus tard. (...)

Certaines femmes, il les connaît. Ils parlent de « copines », qui lui ont dit qu'elles étaient enceintes. Face aux enquêteurs il avait soutenu : « Lorsqu'une femme que vous connaissez dit qu'elle est enceinte de vous, vous êtes obligé de la croire ». Pour son avocat, son client est (...) « un pauvre homme qui a fait preuve d'humanité ». L'Amiénois est relaxé pour la reconnaissance d'un enfant, condamné pour les autres à 9 mois de prison avec sursis avec l'obligation de régler une amende de 2500 euros.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

12/06/2021 06:00